



**DELIBERATION N° 24/045 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLEE
DE CORSE DES 27 ET 28 MARS 2024**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA DI I 27 È 28 DI MARZU DI U 2024**

SEANCE DU 25 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 avril 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI à M. Georges MELA
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

ETAIENT ABSENTES : Mmes

Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (60) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 mars 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 25 avril 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', with a horizontal line extending from the bottom of the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 27 È 28 DI
MARZU DI U 2024**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 27 ET 28 MARS 2024**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 25 et 26 avril, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2024

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

SEANCE DU 27 MARS 2024

Le 27 mars 2024, à 17 heures 36, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente ses excuses à l'ensemble des invités, aux journalistes ainsi qu'à celles et ceux qui suivent la séance par l'intermédiaire des réseaux sociaux, pour le retard contracté. Elle invite ensuite **M. LUCCIONI, secrétaire de séance**, à procéder à l'appel nominal.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Jean-Felix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danièle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise

CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.

Sont absents et représentés :

**Mme Serena BATTESTINI par Mme Véronique PIETRI,
M. Didier BICCHIERAY par M. Jean-Martin MONDOLONI,
Mme Vanina BORROMEI par Mme Julia TIBERI,
Mme Lisa FRANCISCI PAOLI par Mme Sandra MARCHETTI,
M. Saveriu LUCIANI par M. Pierre POLI,
Mme Chantal PEDINIELLI, par Mme Marie-Anne PIERI.**

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,
M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,
Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse constate que le quorum est atteint et elle ouvre la séance. Elle se dirige vers le pupitre pour y prononcer un discours. Celui-ci est, en fait, centré sur le processus de révision constitutionnelle.

VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE

RAPPORT 073

Raportu n° 073 : Prugettu di scrittura custituzionale in u quattru di a revisione di a Custituzione cunsacrata à a Corsica.

Rapport n° 073 : Projet d'écritures constitutionnelles dans le cadre de la révision de la Constitution consacrée à la Corse.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle que **l'Assemblée de Corse** est réunie pour écrire une nouvelle page de l'histoire insulaire. Au terme d'un débat sur les évolutions statutaires dans cet hémicycle mais aussi en dehors de ce dernier, l'heure est venue de franchir un pas sérieux pour disposer d'un pouvoir plus important.

La Présidente MAUPERTUIS mentionne qu'elle a été sensibilisée enfant à l'autonomie. Un demi-siècle s'est écoulé depuis et le traitement de ce dossier sensible intervient à l'issue de nombreuses années de conflit. En 2015, les nationalistes ont gagné les élections en faisant campagne sur ce thème ; mais on peut estimer que la démocratie a été niée sur ce point alors que de nombreuses îles et régions bénéficient d'un tel statut en Europe.

Elle constate que, toutes tendances confondues, les élus sont parvenus pour la première fois à se mettre d'accord sur l'idée consistant à inscrire la Corse dans la Constitution. Cet accord intervient dans le temps long et après un assassinat. Le processus de Beauvau a vécu dans l'urgence et la nécessité. Il sera clôturé ce soir au terme de cette première séance.

En tout état de cause, la place ne saurait être occupée par la colère ou la violence.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle qu'il s'agit à présent d'inscrire la Corse dans la loi fondamentale et que nul ici n'est parvenu à aller aussi loin. Les élus se sont donné la chance de franchir une étape importante pour la Corse. Elle évoque à cet effet la déclaration solennelle. Elle est consciente cependant que le texte intitulé « Ecritures constitutionnelles enrichies » donnera lieu à des controverses et à des commentaires. D'aucuns - dans les milieux parisiens notamment - jugeront qu'il va trop loin, d'autres souligneront son manque d'ambition. Il subsiste néanmoins des faits objectifs :

- ce texte propose l'inscription de la Corse dans la Constitution ;
- il envisage de doter la Corse d'un statut ;
- il renvoie à une loi organique pour ses modalités d'application.

La Présidente MAUPERTUIS dit qu'il en résulte une reconnaissance de la spécificité insulaire et un pouvoir de légiférer. Aussi, un temps nouveau s'ouvre, celui de la responsabilité. Nonobstant, un quatrième fait objectif demeure : l'absence de mention du peuple corse. Pour autant, personne ne peut nier son existence. Ce peuple vit et respire. Elle cite à cet effet Max WEBER.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met en exergue que le choix des élus est aussi celui du peuple et qu'il revient aux premiers de faire montre de responsabilité. Pour autant, ces écritures ne ferment pas les perspectives, elles les ouvrent. Elle déclame des vers d'un chant de *Canta u Populu Corsu* et conclut en soulignant que les élus sont tenus de lutter dans chaque espace, politique et social pour écrire l'histoire. Le peuple et la jeunesse attendent.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente également ses excuses pour le retard contracté. La démocratie est faite d'échanges, de recherche de convergences et cela nécessite du temps même dans le cadre d'une phase conclusive. Néanmoins, ce moment n'est pas un point d'aboutissement. Il y a lieu de débattre, de délibérer et de voter sur un projet d'écritures constitutionnelles que le Gouvernement transmettra au Sénat et à l'Assemblée nationale en vue d'une réforme de la Constitution. Après avoir abordé la problématique de la loi organique, il ajoute que la présente phase est une phase intermédiaire mais essentielle. Il est indispensable de franchir cette étape. Dans le cas

contraire, le processus prendrait fin. Cette volonté de réussite est partagée par l'hémicycle mais aussi par tous les Corses.

Le Président SIMEONI fait état de la séance du 5 juillet 2023. Il mentionne le discours prononcé par le Président de la République le 28 septembre de l'année écoulée par lequel l'intéressé a acté le principe d'une autonomie pour la Corse dès lors qu'un accord émergeait entre les groupes politiques de **l'Assemblée de Corse**, cœur battant de la démocratie insulaire. Le calendrier prévoyait six mois et il a été rigoureusement respecté. Le projet d'écritures a été arrêté à l'occasion du dîner de Beauvau, le 11 mars dernier entre le ministre de l'Intérieur et sept élus de la Corse. Ce document est à présent soumis à **l'Assemblée de Corse** au terme d'un débat inter-commissions qui s'est tenu dans la matinée. Une loi organique sera publiée si, au préalable, le dispositif constitutionnel est adopté par les trois cinquièmes du Congrès.

Le Président du Conseil exécutif de Corse rapporte que la question du titre ou de l'article n'est pas tranchée, le Président de la République demeurant favorable à la seconde option. Il rappelle que les élus de la Corse se sont rendus à Beauvau, chacun d'entre eux avec leurs convictions respectives mais munis d'une déclaration solennelle adoptée le 23 février 2024 par la plupart d'entre eux, hormis M. PANUNZI. Elle a donné lieu à un vote unanime concernant quatre points :

- la reconnaissance constitutionnelle,
- la constitutionalisation de la terre et son accessibilité avec la mise en œuvre du statut de résident,
- le statut de la langue corse avec l'adoption du bilinguisme et deux langues d'usage,
- l'autonomie fiscale avec un pacte budgétaire et financier.

Le Président SIMEONI insiste sur le fait que les points considérés ont fait l'objet d'un vote unanime. Leur contenu était argumenté. Il souligne qu'il n'est pas fait mention de la notion de peuple corse même si les forces nationalistes y sont très attachées, celle-ci constituant une évidence historique, culturelle, sociologique et politique notamment. Dans l'immédiat, nul n'ignore qu'il n'y pas d'autres peuples que le peuple français en l'état actuel de la Constitution. Cette notion ne figure, dans aucune des délibérations adoptées depuis 2018, elle n'est d'ailleurs pas mentionnée pour les Canaques où est simplement évoquée la population de Nouvelle-Calédonie. Dans la proposition formulée par M. DARMANIN, il est fait état d'un statut d'autonomie et d'une référence à une communauté. Cela permettra de disposer d'un statut de la langue,

d'un régime fiscal des successions et de la possibilité de légiférer dans la loi organique.

Le Président du Conseil exécutif de Corse est conscient que ce premier bloc regroupé dans un article 1er représente un pas considérable franchi par le groupe **Un Soffiu Novu**. Nonobstant, des concessions réciproques ont été faites afin de parvenir à des points d'équilibre et l'article en cause se révèle cohérent. Les mentions figurant dans les articles 2 à 5 organisent quant à elles les dispositions constitutionnelles relatives au pouvoir normatif de **la Collectivité de Corse**. Ce dernier est de deux ordres :

- un pouvoir réglementaire d'adaptation,
- un pouvoir de nature législative.

Le premier est reconnu au Parlement, au Gouvernement et à **la Collectivité de Corse**. Le pouvoir d'adaptation actuel a donné lieu à de multiples rejets, voire à des silences lorsqu'il a été utilisé. Aussi, un travail a-t-il été accompli sur un pouvoir d'adaptation directe. Le second est appelé à intervenir dans certains domaines de compétences qui seront fixés dans la loi organique. Ce pouvoir ne sera pas sans limites dès lors qu'il s'exercera dans le périmètre de la loi considérée et sous le contrôle du juge, soit le Conseil d'Etat, soit le Conseil Constitutionnel après avis du Conseil d'Etat. Le juge constitutionnel serait éventuellement saisi par **l'Assemblée de Corse** ou le Sénat ou l'Assemblée nationale ou le représentant de l'Etat ou encore un tiers des élus de **l'Assemblée de Corse**. En substance, le système est équilibré. Il prévoit en effet une progressivité assortie d'une évaluation à intervalles réguliers. La démarche est cadrée et normée mais il subsiste des désaccords. D'aucuns estiment que le dispositif est cohérent, d'autres sont convaincus que le pouvoir d'adaptation est suffisant.

Le Président SIMEONI évoque enfin le sixième alinéa qui prévoit la consultation des Corses. Celui-ci a fait l'objet d'un accord unanime. Le projet global validé par le ministre de l'Intérieur, forme un tout qui ne peut être ni modifié ni amendé. Il met en garde face au risque de « détricotage ». Cela est insuffisant néanmoins car il reste le contenu de la loi organique.

Le Président du Conseil exécutif de Corse dit que le moment est important pour la Corse, pour son peuple et pour la démocratie. L'essentiel est préservé.

La Présidente de l'Assemblée de Corse appelle les élus à se prononcer sur l'urgence.

- **073-1- Vote sur l'urgence :**

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La Présidente MAUPERTUIS informe les élus que les temps de parole sont doublés.

M. QUASTANA considère que la première partie du processus est désormais achevée et observe que l'inscription dans un article de la Constitution n'a plus été abordée depuis 2018. Il note que l'origine du processus trouve sa source dans l'assassinat d'Yvan COLONNA. La population a manifesté le souhait de connaître la vérité et les membres du Gouvernement, pris de panique, ont lâché le mot « autonomie » et invité la représentation territoriale à faire connaître ses intentions. Un texte a été adopté dans cet hémicycle à une écrasante majorité, soit

75% des voix alors que le Président de la République exige une majorité plus étendue. **M. QUASTANA** indique que cela n'existe pas dans un régime démocratique. Il est impossible en effet de disposer de l'unanimité. Nonobstant, des discussions ont été engagées et elles ont aboutie au texte qui est soumis à l'examen de **l'Assemblée de Corse**. Son contenu ne comprend pas certains fondamentaux tels le statut de résident, le peuple corse et la langue.

M. QUASTANA juge que la deuxième partie du processus constituée du passage au Sénat et à l'Assemblée nationale est susceptibles de poser des difficultés. La troisième partie concerne la loi organique qui définira la manière dont le pouvoir sera exercé. Il appartient à la représentation territoriale de rédiger la loi considérée.

Mme BOZZI, à l'instar de **M. QUASTANA**, rappelle le contexte. Deux délibérations ont été proposées le 5 juillet 2023, puis le Président de la République s'est rendu en Corse pour la commémoration de l'anniversaire de La Libération de l'île et a sollicité l'union la plus large.

Mme BOZZI revient sur le contenu du texte adopté à Beauvau. L'alinéa 1^{er} dont elle donne lecture, formule l'ancrage de la Corse dans la Constitution française. La suite prévoit un pouvoir d'adaptation proposé par le groupe politique auquel elle appartient mais aussi un pouvoir normatif qui fait débat au sein d'**Un Soffiu Novu**. En ce qui la concerne, elle y est favorable. Il serait en effet encadré avec un contrôle en amont du Conseil d'Etat et en aval du Conseil Constitutionnel. En dehors du pouvoir régalien, elle est partisane de transferts mais elle exclut la santé et l'Education nationale.

Mme BOZZI insiste sur l'importance qu'il y a de consulter les Corses. En cohérence, elle votera ce texte et ne souhaite en aucune manière, entraver le processus. Elle estime que le Sénat et l'Assemblée nationale ont la capacité d'apporter des compléments au texte.

Mme BOZZI dit qu'il subsiste un problème d'ordre fonctionnel au niveau de **la Collectivité de Corse** issue de la fusion. Cependant et malgré son opposition à la politique conduite par la majorité depuis huit ans, elle se prononcera en toute confiance même s'il conviendra de proposer une alternance à la gestion actuelle. La campagne référendaire constituera l'occasion d'expliquer aux Corses le contenu du texte. Après avoir cité NIETZCHE, elle rappelle qu'elle est profondément républicaine et qu'elle votera l'ensemble du texte avec **Mme TERRIGHI**. Elle se lève pour La Marseillaise et met la main sur le cœur pour le Dio Vi Salvi Regina.

M. GHIONGA était convaincu que la proposition de Beauvau était éloignée du texte adopté le 5 juillet 2023. Il est persuadé du contraire au terme des discussions qui se sont tenues ce matin lors de l'inter-commissions. Il a saisi la nuance terminologique et fait le pari de PASCAL.

M. BIANCUCCI qualifie le moment d'important sans omettre d'insister sur le fait que les discussions ont débuté après l'assassinat d'Yvan COLONNA. A ce propos, il dit avoir pris connaissance des déclarations de l'assassin qui affirme avoir agi au nom des services secrets français. Il partage l'idée selon laquelle toutes les revendications n'ont pas été satisfaites. Toutefois, il est nécessaire de raisonner dans la perspective d'une ouverture démocratique et, dans cette optique, seul le contenu est important. L'attente dépasse en effet les nationalistes. Au niveau des termes, l'essentiel a été formalisé, il convient de satisfaire l'urgence. La capacité normative est indispensable. La première étape est susceptible d'être franchie, la copie ayant été rendue dans les délais requis.

M. BIANCUCCI aborde cela la main tendue, l'esprit ouvert, prêt à la confrontation démocratique, tout en conservant ses convictions. La mission consiste à valider le texte, il s'agit d'une obligation et d'un devoir. La représentation territoriale travaille pour la jeunesse qui connaîtra l'autonomie. S'agissant de la loi organique, il y a lieu de veiller à ce qu'elle ne dépouille pas le projet et, en tout état de cause, elle donnera lieu à d'autres débats. A la veille de ce vote, il observe que chacun insiste sur la consultation populaire. Il sera judicieux de prendre le temps de poser la question essentielle. Il achève son intervention en paraphrasant GRAMSCI : « Au pessimisme de la raison, on peut opposer l'optimisme de la volonté ».

M. ANGELINI manifeste son intention d'aller à l'essentiel eu égard au nombre de débats qui ont déjà eu lieu et de ceux qui attendent la représentation territoriale. Il nourrit une pensée émue pour la famille d'Yvan COLONNA et s'inscrit dans le sillage de **M. QUASTANA**. Il a entendu l'intervention de **M. BIANCUCCI** et demeure convaincu que le texte en cause est une proposition a minima. Il s'agit en effet de modifier la loi fondamentale. Il admet que le texte n'inclut pas la situation de la Corse et celle de son peuple mais il est clairement question d'insularité, de communauté, de pouvoir normatif et législatif. En d'autres termes, la matrice est convenable même si tous les problèmes ne seront pas réglés. Les premiers jalons d'un règlement politique de la question corse sont désormais posés. Cela étant, il respecte celles et ceux qui sont en désaccord et notamment les indépendantistes.

M. ANGELINI insiste sur le propos du ministre DARMANIN qui a évoqué la réconciliation des mémoires le 6 février dernier. Il note qu'aucun territoire n'a payé autant pour accéder à une esquisse d'évolution politique et constitutionnelle. Dans cet esprit, il ajoute que la réconciliation est possible et que le processus en est au début :

- la première phase est constituée de l'écriture constitutionnelle. Celle-ci doit se matérialiser par un titre ;

- la deuxième phase est celle de l'adoption de la révision jusqu'au Congrès qui requiert la majorité des trois cinquièmes. Il note que des voix s'élèvent déjà pour contester ce qui est en cours d'élaboration ;

- la troisième phase porte sur la loi organique pour laquelle une large majorité est nécessaire ;

- la quatrième phase est celle de la consultation populaire.

M. ANGELINI estime que des années de travail seront nécessaires pour absorber, au nom de l'histoire, une collectivité dotée d'un pouvoir réglementaire et législatif. Par ailleurs, l'autonomie n'est pas une finalité mais le moyen que les Corses ont choisi pour sortir de l'impasse. S'agissant du texte, il observe que les élus ont débattu sur les modalités de vote. Le groupe **Avanzemu** a toujours manifesté son attachement à l'unité dans certaines circonstances et dans cet esprit, il aurait été incongru de retenir le vote bloqué. Il exhorte l'hémicycle à parachever l'œuvre commune et à converger sur ce qui est essentiel et partagé mais aussi à préparer la bataille qui débutera ensuite. Aussi, le groupe qu'il représente votera ce texte.

M. MONDOLONI dit qu'il s'est rendu dans le bureau du **Président SIMEONI** pour la première fois depuis 2008. A cette occasion, il a pu observer une photo en noir et blanc accrochée au mur qui préfigure la situation actuelle. Cela étant, il dispose lui-aussi d'une légitimité et s'exprime au nom de femmes et d'hommes qui représentent une masse significative. Il est le porte-parole des intéressés qui n'entendent pas céder à la pression locale et à Paris. Dans cette perspective, il ne comprend pas les raisons pour lesquelles il subit des injonctions visant à élargir la majorité qui s'est dessinée le 5 juillet 2023. Il a le sentiment que celle-ci est mal à l'aise au motif qu'elle n'a atteint que 75% des suffrages et que les membres du groupe **Un Soffiu Novu** refusent de s'y agréger.

M. MONDOLONI évoque sa position et la difficulté d'avoir une pensée alternative. Néanmoins, il est déterminé et assume son choix. Il préfère avoir la conscience déchirée et disposer de son esprit critique. Il estime que la majorité distille l'autonomie tel un sujet sans alternative. Dans cet

esprit, le bloc du texte le plus évident demeure celui de la consultation. Il est vrai que le travail d'élaboration de la proposition constitutionnelle a été accompli dans un entre-soi et il votera, en conséquence, cette partie du texte.

En ce qui concerne la méthode, **M. MONDOLONI** constate que l'interrogation formulée par le Président de la République n'a pas trouvé de réponse, à savoir la manière dont la Corse était appréhendée en 2050. Le film a débuté par la fin avec la réponse institutionnelle. L'avenir est laissé en jachère. Pour autant, il convient de prendre conscience du chemin parcouru avec la reconnaissance de la langue et celle du rapport singulier avec la terre. La corsitude n'a pas qu'un seul camp.

Après avoir abordé une nouvelle fois les thèmes relatifs au sentiment anxigène et au champ ontologique, **M. MONDOLONI** note que les divergences de vue doivent être acceptées. L'autonomie ne consiste pas uniquement à faire la loi mais aussi à disposer des moyens correspondants. De ce point de vue, il est opposé à l'objectif de l'actuelle majorité qui envisage d'exercer toutes les compétences hormis le pouvoir régalien. Il ne souhaite s'agréger à **M. BENEDETTI** qui veut clairement ouvrir une porte avec ce pouvoir.

M. MONDOLONI ne se considère pas comme un irresponsable et il insiste sur l'absence de réel accord à Beauvau. Il est en désaccord concernant le pouvoir législatif et est satisfait de pouvoir l'exprimer au travers d'un vote par bloc. Il se qualifie de régionaliste et cite le chanteur FELI. Il n'a pas oublié d'être corse et conclut en rappelant qu'il n'y a pas de bons et de mauvais corses.

M. COLONNA estime que personne n'a à se justifier d'être corse. L'autonomie est une simple conséquence de la solution que la majorité recherche. Il fait état des discussions entamées depuis plusieurs mois, du travail réalisé dont il est fier, des points de convergence établis. Il rappelle à **M. MONDOLONI** que l'intéressé avait affirmé être autonomiste en 2012. Il l'invite à se remémorer des épisodes où **l'Assemblée de Corse** a voté la reconnaissance du peuple corse en 1988 et la coofficialité en 2013.

M. COLONNA dit qu'il ne s'agit pas d'une alternative à l'autonomie mais d'un texte qui procède d'un accord consensuel avec le Gouvernement et dont le niveau n'a jamais été aussi élevé. Il cite Pierre BOURDIEU qui définit l'Etat comme la fermeture des possibles. Il se joue ici l'inverse et il n'existe rien d'autre pour résoudre un conflit de cinquante longues années. Il mentionne la légitimité du peuple corse et affirme que si la Constitution va à l'encontre du peuple, c'est à la Constitution de changer.

M. COLONNA formule des vœux pour que cette phase soit clôturée par un vote positif. Le groupe **Fà Populu Inseme** sera aux côtés du **Président du Conseil exécutif de Corse** et ses membres n'hésiteront pas à rencontrer les parlementaires français pour les convaincre et faire valoir les droits du peuple corse.

Mme COGNETTI-TURCHINI, après avoir déclamé un proverbe insulaire, souligne que l'esprit collectif permet toujours de contourner les obstacles. Elle se reconnaît dans le 1^{er} alinéa et aurait été plus loin en ce qui concerne la langue. Cela étant, l'adaptation permet de régler de nombreux problèmes. Elle peut souscrire à l'alinéa 3 selon la nature des compétences dévolues mais elle comprend le vote prudentiel de son groupe politique. Elle regrette qu'il n'y ait pas eu une consultation préalable du peuple corse sur le processus.

Mme COGNETTI-TURCHINI dit que la Corse doit continuer à pouvoir bénéficier de la solidarité nationale et elle met en garde contre toute démarche aventureuse. Elle déclare son adhésion à un pouvoir législatif dès lors qu'il est encadré tout en ajoutant qu'elle veut des routes, des équipements structurants et des emplois pour la jeunesse notamment. En conclusion, elle votera les trois blocs du texte.

M. BENEDETTI note un esprit de concorde même si cela ne se traduit pas par un accord politique. La société corse a accompagné les élus dans la recherche de celui-ci. En revanche, il ne l'a pas retrouvé au niveau parisien où, à chaque fois, que la représentation insulaire s'est attachée à trouver de l'empathie, elle s'est heurtée à un esprit de rupture.

M. BENEDETTI évoque le cas des militants victimes d'agissements éminemment discutables. La représentation territoriale s'est attachée à rechercher une solution politique et à procéder par étape. Pour les indépendantistes, l'étape de l'autonomie se présente comme un effort. Il aborde ensuite la notion de peuple corse.

M. BENEDETTI ne manque pas de souligner que des millions d'habitants en Europe vivent avec un statut d'autonomie et disposent de la capacité de faire les lois. Au-delà du fait que l'autonomie a une histoire, il met en évidence qu'il aurait pu revendiquer la solution de l'Etat associé. Dans ces conditions, il attend que les progressistes sceptiques laissent passer l'histoire sur la capacité à s'autogouverner. Il incite les Corses à ignorer celles et ceux qui s'échinent à critiquer le processus sur les chaînes d'information en continu. La solution proposée est cohérente, fondée, acceptée par la population.

M. BENEDETTI décline le texte :

- le premier bloc est acceptable par tous ;
- le deuxième bloc est constitué d'articles qui ouvrent le champ des possibles et prévoit une loi organique ;
- le troisième bloc rassure en renvoyant la décision au peuple corse.

Rien n'est plus transparent, plus rigoureux et plus respectueux des divergences.

M. BENEDETTI estime qu'il s'agit d'un vote d'espoir et insiste sur le fait que l'on ne vote pas l'antichambre de l'indépendance. Chaque fois qu'il y a eu une évolution, elle a été la résultante d'un rapport de force et chacune d'entre elles a été ensuite validée par celles et ceux qui y étaient opposés. Il observe que la Sardaigne est autonome depuis 1948, les Açores depuis 1976 et les îles espagnoles depuis 1983. Paradoxalement, les pays auxquels elles appartiennent et qui leur ont accordé cette autonomie, étaient au préalable des dictatures. La Corse a grandement participé à l'effort de guerre en 1943 mais elle a oublié de penser à elle. Il invite celles et ceux qui se réclament d'une logique républicaine, à une réflexion raisonnable et à les accompagner.

Mme CHIAPPINI adhère au texte hormis le bloc 2. Elle déclare être issue du terrain et, à ce titre, elle est favorable à un pouvoir législatif circonscrit à des domaines précis en dehors de l'Education nationale et de la santé. Aussi, elle votera les blocs 1 et 3 et s'abstiendra sur le bloc 2. Elle n'est pas disposée à donner un blanc-seing sur ce sujet.

M. MELA qualifie le vote qui conclut deux années de travail, d'important. Il est conscient d'être partie prenante d'une République que les Corses ont contribué à fonder. Il souligne que la Corse dispose du niveau de vie le plus élevé des îles de Méditerranée. Il est accord avec la quasi-totalité du texte mais avec certaines réticences et demeure convaincu de la pertinence du vote par bloc. Les revendications communes sont renforcées et l'autre partie du texte n'est pas affaiblie. Il ajoute que le transfert de compétences est sollicité au moment où **la Collectivité de Corse** se situe dans une impasse budgétaire et où l'exécutif procrastine sur l'essentiel. Pour ces motifs, il est rétif et votera contre le bloc 2. Aucune démocratie n'est fondée sur le principe du consensus.

M. SEATELLI mentionne que **le Président du Conseil exécutif de Corse** n'a pas répondu à la question posée par ses soins lors de la réunion en inter-commissions. La démonstration n'est pas faite en effet

que la situation de la Corse s'améliorera avec l'exercice du pouvoir législatif. Il invite par ailleurs les élus à se remémorer les dispositions spécifiques dont bénéficiaient les anciennes possessions françaises qui leur conféraient in fine un statut de colonies. En tout état de cause, il considère que, dès lors où l'on écrit la loi, on n'est plus du même pays. Il constate que les travaux d'équipements structurants sont inexistantes.

Mme GIACOMETTI PIREDDA estime que le mot « autonomie » a été « lâché » pour calmer l'agitation de la rue. Elle déclare que, pour sa part et au titre de la mouvance qu'elle représente, elle n'est pas attachée au symbole et au terme. L'autonomie n'est pas une étape acceptable dès lors qu'elle n'est pas de plein droit et de plein exercice et qu'elle est soumise à l'évaluation du Parlement. Elle juge dangereux en substance de tout renvoyer à la loi organique et note que des dispositions relatives à des points fondamentaux ne pourront être mises en œuvre. Ce dispositif constitue un verrou pour la langue, le statut de résident et la notion de peuple corse. Elle qualifie cet accord de temps perdu et ajoute que la Corse n'en dispose pas. Elle remarque que ce texte est la mise en forme du discours prononcé par M. MACRON dans cet hémicycle. Ainsi, une communauté n'est pas un peuple.

Mme GIACOMETTI PIREDDA souligne qu'il convenait, en lieu et place du procédé retenu, d'engager un vrai rapport de force. Désormais, la représentation territoriale est, pieds et poings liés, soumise à la volonté du Parlement et à la censure du Conseil Constitutionnel. Elle ajoute que ses propos ne sont pas dictés par la rancœur. Elle rappelle qu'en 2018, des discussions se sont engagées auxquelles le groupe Corsica Libera avait décidé de ne plus participer. Elle donne lecture à ce propos des extraits du courrier adressé par M. TALAMONI au Premier ministre qui expliquent la décision de ce retrait.

Mme GIACOMETTI PIREDDA demeure convaincue qu'un autre cheminement est possible. Il convenait d'entamer les discussions sur la base d'un protocole dès lors que l'on dispose de 70% des voix. Il aurait été pertinent de soumettre à la consultation référendaire la délibération adoptée le 5 juillet 2023, écartant ainsi tout risque de « détricotage ». Elle qualifie la procédure retenue de faute stratégique et le texte proposé de « trapula ».

M. ACQUAVIVA, après avoir formulé une pensée émue pour la famille COLONNA et mentionné qu'il poursuivait ses investigations pour la manifestation de la vérité, constate avec satisfaction que **l'Assemblée de Corse** s'apprête à voter un texte à l'unanimité sur certains points et à une large majorité sur d'autres. Il nourrit une certaine fierté concernant le

travail accompli et observe l'émergence d'un réel esprit de concorde. Il s'agit là d'un signe politique fort envoyé au Gouvernement et d'un message d'espoir pour la Corse mais aussi de respect les uns pour les autres.

M. ACQUAVIVA indique que la suite est un combat politique. Il appelle l'attention des élus sur la nécessité de rassurer même si le vent de l'histoire souffle dans le bon sens. L'adaptation n'est pas une formule appropriée car elle ne permet pas de prendre des mesures en matière fiscale et linguistique notamment.

M. ACQUAVIVA précise que le vote par bloc n'existe dans aucune assemblée délibérante mais cette disposition a été acceptée pour ce texte dans un souci de conciliation et de cohérence. Il rappelle qu'il n'y a pas de plan B mais également que le texte n'est pas purement symbolique. Les opposants ne s'y sont d'ailleurs pas trompés.

La Présidente de l'Assemblée de Corse remercie l'ensemble des intervenants pour ces quatre heures d'un débat très riche. Elle dit un mot pour chacun d'entre eux. Elle constate que cet hémicycle comporte des élus engagés, responsables, démocrates et passionnés. Le peuple auquel reviendra le dernier mot est en droit de choisir son devenir.

La Présidente MAUPERTUIS ne désespère pas de convaincre **M. MONDOLONI**. Elle achève son intervention en mentionnant que l'autonomie est une source de progrès. Elle a été en mesure de le constater au cours de ses études et dans le cadre de ses travaux universitaires. Elle a trouvé la confirmation de cet état de fait lors des séances de travail auxquelles elle a participé au sein de **la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse**.

Le Président du Conseil exécutif de Corse souligne que les différentes instances consultatives ont été saisies du rapport et du texte. Il a ainsi été entendu par **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** ainsi que par le bureau de **la Chambre des Territoires**. Une présentation a aussi été faite à **l'Assemblea di a Giuventù**. Cette dernière a rendu un avis en trois points dont il donne lecture.

Le Président SIMEONI remercie les intervenants, chacun ayant exprimé son soutien total ou partiel au texte en cause, ses doutes ou son refus d'adhésion. Il qualifie le moment de démocratique et de fort. Un message positif a été envoyé à la représentation territoriale elle-même, aux Corses, au Parlement et au Gouvernement. Le vote qui va intervenir

est un vote qui autorise l'avenir et qui n'est pas générateur d'angoisse. Il est un formidable message d'espoir.

La Présidente de l'Assemblée de Corse suspend la séance à 21 heures 28.

La séance reprend à 22 heures 45.

La Présidente MAUPERTUIS indique aux élus que le projet de délibération va faire l'objet d'une transmission sur leurs tablettes.

Le Président du Conseil exécutif de Corse remercie les personnalités présentes dans la tribune réservée aux invités : MM. Ange-Pierre VIVONI, Paul-André COLOMBANI ainsi que les membres du bureau de **la Chambre des Territoires**. Il félicite les quatre députés et les deux sénateurs, et tout particulièrement M. Laurent MARCANGELI qui a joué un rôle essentiel pour favoriser les rapprochements.

M. BIANCUCCI sollicite, au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, un vote public par appel nominal.

La Présidente MAUPERTUIS précise que **l'Assemblée de Corse**, après avoir pris acte de l'article premier de la délibération, votera en quatre temps :

- l'article 2, section 1, qui porte sur le 1^{er} alinéa du texte,
- l'article 2, section 2, qui porte sur les alinéas 2, 3, 4 et 5. Il concerne les capacités normatives,
- l'article 2, section 3, qui porte sur l'alinéa 6 relatif à la consultation référendaire,
- l'ensemble de la délibération ainsi structurée qui prend en compte les votes exprimés sur chacune des sections ainsi que les articles 3 et 4 qui sont de pure facture administrative.

Mme GIACOMETTI PIREDDA rappelle l'importance pour la frange politique qu'elle représente de voter contre cette délibération. Elle indique à nouveau qu'il aurait été cohérent de consulter les Corses au préalable.

Au terme de la prise d'acte, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** précise la procédure. **Le secrétaire de séance** procédera à l'appel nominal sur chacune des sections et sur l'ensemble de la délibération. A chaque fois, **les Conseillères et les Conseillers à l'Assemblée de Corse**, à l'appel de leurs noms, sont tenus de faire connaître le sens de leurs votes respectifs.

- **073-2- Vote de la section 1 de l'article 2 :**

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

A voté contre : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

POUR : 62
CONTRE : 1
ABS. : 0
NP : 0

- **073-2- Vote de la section 2 de l'article 2 :**

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI

LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI et Jean-Louis SEATELLI.

S'est abstenue : Mme Angèle CHIAPPINI.

POUR : 49

CONTRE : 13

ABS. : 1

NP : 0

- 073-3- Vote de la section 3 de l'article 2 :

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse

MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

A voté contre : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

POUR : 62

CONTRE : 1

ABS. : 0

NP : 0

Il est 23 heures 07 et **M. MONDOLONI** demande une suspension de séance.

La séance reprend à 23 heures 16.

M. MONDOLONI s'inquiète des conditions de visibilité du vote de la délibération et de la lecture politique qui est susceptible d'en être faite. Il ne s'agit pas d'apposer un simple timbre sur une enveloppe.

Le Président SIMEONI reprend l'argumentaire précédemment développé par **la Présidente MAUPERTUIS**. Il insiste sur la clarté du dispositif et l'absence d'ambiguïtés.

M. BENEDETTI évoque une anecdote concernant le Comte BENEDETTI, un de ses aïeux, durant la guerre de 1870.

- 073-4- Vote de la délibération :

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix la délibération

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain

COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

A voté contre : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

**POUR : 62
CONTRE : 1
ABS. : 0
NP : 0**

La Présidente MAUPERTUIS remercie les invités, les journalistes et le personnel du secrétariat général de l'Assemblée de Corse. Elle fixe la reprise le jeudi 28 mars 2024 à 9 heures 30 et suspend la séance à 23 heures 28.

SEANCE DU 28 MARS 2024

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

RAPPORT 071

Raportu n^u 071 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 29 di ferraghju è 1^{mu} di marzu di u 2024.

Report n° 071 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 février et 1^{er} mars 2024.

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente le compte rendu synthétique des séances des 29 février et 1^{er} mars 2024. Elle demande aux élus si celui-ci appelle des remarques de leur part.

Son contenu ne donnant lieu à aucune observation, elle met le procès-verbal aux voix.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET – FINANCES - FISCALITÉ

RAPPORT 061

Raportu n° 061 : Raportu annuale in quantu à a parità trà e donne è l'omi pè u 2023.

Rapport n° 061 : Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2023.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA présente le rapport. Elle remercie **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** pour son accueil et pour l'avis qu'il a formulé.

La Présidente MAUPERTUIS fait aussi mention de cet avis.

Mme TIBERI rappelle que cette présentation répond à une obligation légale. Aussi, elle est satisfaite qu'elle soit respectée. Elle signale que tel n'est pas le cas pour la commune et l'intercommunalité au sein desquelles elle siège. Cependant, elle considère que cette disposition constitue un échec. Une vraie stratégie paritaire rendrait la publication du document considéré parfaitement inutile. Cela étant, **la Collectivité de Corse** a accompli un excellent travail dans ce domaine sensible.

Mme TIBERI fait observer cependant que le sexisme ordinaire perdure et que les violences faites aux femmes ne cessent pas. La société corse est encore ancrée dans des normes et des formes patriarcales. Des mouvements émergents font valoir des positions rétrogrades et il convient de rester vigilant.

Mme COGNETTI-TURCHINI dit que des enjeux majeurs s'imposent à l'île et notamment :

- l'accueil des femmes et des enfants victimes de violence ;
- la promotion de l'autonomie des femmes.

Elle cite le document publié par l'INSEE sur cette thématique qui mentionne le nombre important de faits de violence constatés et plus particulièrement à l'échelle conjugale. L'institution se doit d'aller plus loin et de prévoir des locaux pour accueillir les victimes et plus spécialement dans les zones rurales. Elle se félicite de ce que le taux de féminisation

au niveau des cadres de catégorie A ait progressé au sein de **la Collectivité de Corse**.

M. GHIONGA ne manque pas d'adresser ses félicitations à **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA** pour son investissement dans ce domaine. L'égalité hommes-femmes fera évoluer la société. Il suggère la mise en place d'un congé menstruel.

Mme COLOMBANI estime que le rapport est de qualité et qu'il apporte des réponses pertinentes et pragmatiques à des problèmes graves et récurrents. Elle rapporte qu'une enquête conduite sur un panel significatif met en exergue :

- que 38% des jeunes ont choisi de changer de comportement pour éviter les insultes ;
- que 80% sont victimes de sexisme.

Elle insiste nonobstant sur le fait que les mesures mises en place se révèlent efficaces. La société corse que la majorité territoriale envisage de promouvoir s'inscrit dans le présent rapport. Le chantier est vaste.

Mme COLOMBANI fait remarquer que les rapports hommes-femmes sont meilleurs dans les pays disposant d'un bon taux de croissance, déconcentrés et au sein desquels les régions sont autonomes.

La Présidente de l'Assemblée de Corse remercie **la Conseillère exécutive** et les services pour la qualité de ce document. Il est clair que la puissance du travail des femmes contribue à la croissance et au développement. Par ailleurs, **la Collectivité de Corse** se distingue en ayant porté à la tête de **l'Assemblée de Corse** et du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** des femmes. Elle ajoute que l'institution a une politique performante dans ce domaine.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA partage le propos de **Mme TIBERI** mais elle considère que la contrainte a des vertus et permet de faire évoluer la situation. Elle qualifie d'essentielles la thématique abordée par **Mme COGNETTI-TURCHINI** tout comme la proposition de **M. GHIONGA** qui a fait l'objet d'un rejet à l'Assemblée nationale. Cette idée mérite une étude. Elle remercie **Mme COLOMBANI** ainsi que **la Présidente MAUPERTUIS** pour leur vision et les mots prononcés. Les femmes doivent pouvoir être libres. Elle n'oublie pas dans ses remerciements

l'aide essentielle apportée par Mme Laura BASSANO dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

Le Président du Conseil exécutif de Corse constate que le rapport demeure une affaire de femmes hormis **M. GHIONGA** qui a pris soin d'intervenir. Mais il s'agit aussi d'une affaire d'hommes. Il note la présence de deux dangers :

- la théorisation explicite d'une inégalité,
- le poids des préjugés.

Il confirme la volonté de l'institution de mettre en oeuvre des politiques qui concourent à l'égalité entre les sexes. Ces problématiques méritent d'être pensées de façon concertée.

L'Assemblée de Corse prend acte.

RAPPORT 064

Rapportu n° 064 : Raportu à l'annu di sviluppu à long andà 2023.

Rapport n° 064 : Rapport Annuel de Développement Durable 2023.

Le rapport est présenté par **M. ARMANET** qui précise la grande qualité des échanges avec **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**.

Mme NIVAGGIONI indique que ce rapport faisait l'objet de quelques feuilles précédemment. Il est à présent structuré et complet. Elle mesure les efforts déployés et les progrès accomplis. La langue corse a donné lieu à une insertion dans ce rapport. **Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** a déploré fort justement que le travail sur les dérives mafieuses n'y figurait pas.

M. GHIONGA estime que ce rapport n'a pas lieu d'être car l'institution dispose d'un PADDUC dont il convient d'assurer une évaluation annuelle.

La Présidente MAUPERTUIS ne partage pas le propos de **M. GHIONGA**. Un rapport sur le développement durable est nécessaire. Des progrès méritent d'être accomplis dans le domaine sociétal et elle regrette que le document sur les dérives maffieuses n'ait pas été mentionné.

M. ARMANET, après avoir remercié les intervenants et tout particulièrement **Mme NIVAGGIONI**, dit que le terme de développement durable est désormais dépassé et il est important de disposer d'une vision plus large de cette problématique. Il insiste sur le débat qui s'est tenu au **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** et qui a duré trois longues heures. Il le qualifie de riche et d'intéressant. Il prie **l'Assemblée de Corse** d'accepter ses excuses pour l'omission concernant les dérives maffieuses. En tout état de cause, le document est perfectible et il remercie les fonctionnaires qui ont contribué à sa réalisation. Il convient qu'il doit faire l'objet d'une intégration dans le PADDUC et remercie **la Présidente MAUPERTUIS** et **M. GHIONGA** pour leurs précieuses remarques.

L'Assemblée de Corse prend acte.

RAPPORT 052

Rapport n° 052 : Aduzzione per l'eserciziu 2024 di e tariffe, i coefficienti è i tassi relativi à e sfarente tasse fiscale iscritte à u bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 052 : Adoption pour l'exercice 2024 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2024 de la Collectivité de Corse.

M. GIOVANNANGELI présente le rapport.

M. Joseph SAVELLI donne lecture du rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. QUASTANA s'interroge sur le niveau de recouvrement des taxes en cause et sur les déperditions éventuelles.

M. MELA fait observer que le présent rapport est moins explicite que celui du précédent exercice, néanmoins le groupe **Un Soffiu Novu** le votera. L'exécutif a en effet fait le choix de ne pas aggraver la pression fiscale. Cela étant, il y a lieu d'engager très rapidement une réflexion sur la thématique de la fiscalité.

M. MELA fait ensuite une digression sur le bloc budgétaire. Il invite l'exécutif à éviter de faire référence aux précédentes collectivités et majorités. Il cite des exemples à l'appui et évoque l'augmentation importante de la dette. Il considère que les anciens départements sont voués aux gémonies.

M. POZZO di BORGIO estime que l'intervenant est totalement hors-sujet. Le rapport porte sur les taux et il juge l'intervention de l'intéressé déplacée. Il est appuyé en cela par **la Présidente MAUPERTUIS**. Il invite **M. MELA** à consulter la note sur la taxe de séjour et sur celle des transports dont les élus ont eu communication.

M. BENEDETTI est convaincu de la nécessité de procéder à une expertise s'agissant des taxes. Il constate des baisses et insiste pour qu'elles soient replacées dans un contexte. Il suggère un audit sur les taux et les taxes.

M. ANGELINI regrette que ce rapport soit examiné avant celui portant sur le budget primitif. Il partage le propos de **M. BENEDETTI** et se déclare partisan de l'ouverture d'un débat. Cela a vocation à s'inscrire dans le cadre du processus. Une remise en perspective est indispensable.

M. POZZO di BORGIO est d'accord avec **MM. BENEDETTI** et **ANGELINI** : aborder la question des taxes revient à aborder la question de l'autonomie financière des collectivités territoriales. Le faible montant perçu des taxes par **la Collectivité de Corse** au regard des recettes de fonctionnement ne saurait garantir une autonomie financière.

La Présidente de l'Assemblée de Corse partage l'idée d'un débat mais il est opportun que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** s'empare au préalable du sujet. Elle rappelle les difficultés qui subsistent s'agissant du prélèvement de la taxe de séjour. Alors qu'elle présidait **l'Agence du Tourisme de la Corse**, elle avait mis en évidence le fait que le département de la Corse-du-Sud ne procédait pas au prélèvement de la taxe additionnelle. Dans certaines communes et intercommunalités, la taxe de séjour n'est également pas prélevée. Celle-ci dispose d'un fort potentiel approchant les 20 millions d'euros. Il serait souhaitable d'évoquer ce sujet dans le cadre des négociations pour disposer des compétences pleines et entières en la matière.

M. GIOVANNANGELI indique que la perception des taxes considérées est effectuée par la DGFIP. Cela étant, un débat global est nécessaire. Il convient de le mener dans la perspective du pacte budgétaire et fiscal. En l'état actuel, l'institution ne dispose pas des moyens d'agir sur certains paramètres ainsi que le souhaite **M. MELA**.

Le Président du Conseil exécutif de Corse estime qu'il y a lieu de distinguer l'analyse des taux de celle du budget primitif. Il observe que le produit fiscal est certes marginal mais **la Collectivité de Corse** dispose de marges de manœuvre. L'impôt doit être appliqué à ceux qui sont tenus de le payer. Des opérateurs génèrent des profits et des surprofits dans des conditions opaques. Il précise qu'une demande d'adaptation a été formulée sur cette problématique des taxes et taux, elle n'a donné lieu à aucune réponse.

Le Président SIMEONI est favorable à la conduite d'une expertise concernant l'existant et à la formulation de propositions visant à la création de nouveaux dispositifs. Cela permettra d'imposer où cela est nécessaire, notamment sur les transactions immobilières. Il évoque le vote solennel du mois de février dernier au cours duquel **l'Assemblée de Corse** est convenue d'un nouveau pacte fiscal et budgétaire. La structure budgétaire de l'institution n'est en effet pas adaptée pour répondre aux défis économiques. Les critiques constituent en fait la déclinaison de problématiques structurelles.

Aussi, **le Président du Conseil exécutif de Corse** suggère de travailler à ce nouveau pacte en interne. **Le Conseil exécutif de Corse** et **l'Assemblée de Corse** analysent la situation et établissent la liste des propositions en s'appuyant sur **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un rapport est établi sur cette base ou un débat est organisé en séance publique. Cette méthode de travail est obligatoirement mise en place en impliquant les communes et les intercommunalités.

La Présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel

FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Pierre GHIONGA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

**POUR : 32
CONTRE : 8
ABS. : 16
NP : 7**

RAPPORT 067

Rapportu n° 067 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica pà l'eserciziu 2024.

Rapport n° 067 : Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024.

Le budget primitif est présenté par **M. VINCIGUERRA**. L'intéressé rend compte de l'avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**

M. Joseph SAVELLI procède à la lecture du rapport de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été donné. Les

groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. Jean-Michel SAVELLI estime que la comparaison relative entre les parts de TVA perçues, d'une part, par **la Collectivité de Corse** et, d'autre part, par les autres régions françaises, n'a pas de sens. Il y a lieu en effet d'effectuer la moyenne pondérée pour parvenir à une comparaison pertinente. Dans cet esprit, un état des lieux est nécessaire avant de solliciter de nouvelles dispositions dans le cadre du processus de Beauvau. Sur la dotation de continuité territoriale et l'absence d'indexation, il fait état de la réduction du périmètre qui n'est pas prise en considération. Il exhorte l'exécutif à s'engager dans une gestion rigoureuse des finances publiques.

Mme BOZZI considère que la situation de l'institution est dégradée. Un budget de qualité se résume en trois points : une progression significative des investissements, des dépenses de fonctionnement contenues, une stabilité de la capacité de désendettement. Dans le cas d'espèce, le document budgétaire présenté ne remplit aucune de ces conditions. Elle constate que les dépenses en matière d'investissements sont notoirement insuffisantes, que la dette s'envole, que la pression fiscale ne se relâche pas et que les dépenses de fonctionnement continuent de progresser.

Après avoir insisté sur les investissements, **Mme BOZZI** constate que l'institution se contente de procéder à des études et d'organiser des débats. Elle note, en revanche, que les entrepreneurs dépendant de la commande publique, et notamment de **la Collectivité de Corse** en sa qualité de donneur d'ordre, subissent des tracasseries administratives, sont impactés par des retards de paiement et soumis à des interruptions de travaux. Pour ces motifs, elle votera contre le budget primitif 2024.

M. BENEDETTI juge que l'institution subit la conjoncture plus qu'elle n'agit. Il déplore l'absence de politiques et d'actions publiques volontaristes. La dette n'est pas maîtrisée et les recettes sont absentes. Avant 2015, la dette était structurée en retenant des objectifs prioritaires et stratégiques. Désormais, le tiers de l'excédent brut de fonctionnement est obéré par le remboursement de celle-ci. Il conviendrait de disposer d'une projection jusqu'en 2035.

M. BENEDETTI insiste sur le choix de l'institution qui se contente de subir et s'avère contrainte de procéder à des coupes sombres. Le

groupe **Core In Fronte** attend de l'exécutif qu'il modifie son attitude. Il convenait en effet de mieux négocier avec Bercy.

M. BENEDETTI aborde la problématique des agences et offices dont le coût est particulièrement élevé ainsi que celle consistant à contourner la taxe sur les salaires. Il conclut en notant que le document proposé est déséquilibré et qu'il s'agit d'une fuite en avant.

M. ANGELINI rappelle que le débat a déjà eu lieu lors des échanges sur les orientations budgétaires. Il est conscient que cela relève d'un jeu de rôle mais il se déclare inquiet. Ainsi, il conteste l'affirmation selon laquelle l'actuelle majorité a investi plus que les trois collectivités avant la fusion. L'investissement a baissé de 11,5% depuis l'an dernier et en y intégrant l'inflation, cela fait 25%. Le niveau des dépenses en maîtrise d'ouvrage directe est extrêmement faible et consiste en un saupoudrage. Il dit que **la Collectivité de Corse** a délibéré à plus de mille reprises et remarque que seules 0,6% des délibérations portent sur des investissements directs dépassant dix millions d'euros.

M. ANGELINI qualifie la situation d'extrêmement grave et cette dernière est la conséquence politique des choix opérés par la majorité territoriale. Sur l'investissement, il observe un recul systémique, structurel et massif et souligne que **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** s'est contenté de prendre acte du document. Les recettes sont atones, les dépenses de fonctionnement mal maîtrisées et celles d'investissement, en trompe l'œil. A ce rythme, l'effet ciseau interviendra dans cinq ans.

M. ANGELINI évoque trois sujets factuels :

- le contentieux du SDE qu'il y a lieu de solder ;
- l'absence de levier sur les recettes futures et les investissements ;
- les dossiers de Purti Vecchju au sujet desquels il maintient sa position. Il affirme qu'il ne manque aucune pièce aux dossiers concernés. En revanche, il note que la liste des entrepreneurs rendue destinataire d'ordres de service d'interruption de travaux s'étoffe.

M. ANGELINI fait état de son inquiétude s'agissant de la capacité de désendettement de l'institution qui atteindra son seuil d'alerte dans deux ans. Aussi, le groupe **Avanzemu** votera contre ce budget prévisionnel. Il reste cependant à la disposition de l'exécutif pour discuter de l'avenir et

pour poser les bases d'une trajectoire fiscal et financière, et, en conséquence d'un redressement politique.

M. GHIONGA dit que la philosophie du budget primitif traduit l'inadaptation de la majorité territoriale aux réalités. Par ailleurs, il assume pleinement la gestion de la mandature GIACOBBI où les prêts toxiques ont été renégociés. Il mentionne aussi l'inexistence d'un « trou financier ». Il s'agissait de retards de paiement comme le rapport de la chambre régionale des comptes l'a clairement mis en évidence. Il votera contre ce document.

Mme GIACOMETTI PIREDDA rappelle que la politique consiste à faire des choix. Dans le cas d'espèce, elle déplore l'absence de priorités et la baisse importante des crédits affectés à la culture.

M. VANNI préside en lieu et place de **la Présidente MAUPERTUIS**.

Mme GIACOMETTI PIREDDA admet que tout n'incombe pas à la majorité et qu'il existe des contraintes exogènes. Cela étant, celle-ci s'avère incapable d'y répondre correctement. Elle interroge sur le niveau d'avancement des négociations avec l'Etat envers lequel il convient d'exiger ce qu'il doit à la Corse. Elle manifeste, à l'instar des intervenants précédents, son inquiétude sur les informations dont elle dispose concernant les investissements dans le secteur public et dans celui du privé. Elle est néanmoins favorable à la contraction d'emprunts s'ils sont destinés à l'investissement. Dans l'immédiat, elle ne perçoit rien de concret au-delà des études. Elle attend des traductions concrètes même si elle note que « semu à u di invece d'essa à u fà ».

M. LACOMBE rapporte qu'il a sollicité des documents de la part de **la Commission des Finances et de la Fiscalité** dont il n'a toujours pas été rendu destinataire. Nonobstant, l'exécutif avait annoncé un budget de transition au titre de l'exercice 2023, il observe que rien n'a évolué s'agissant du présent exercice. Il convient désormais de dépasser le stade de l'incantation et de passer à celui de l'action au terme de neuf années de gouvernance où il y a lieu de s'assumer et d'être responsable.

M. LACOMBE constate la faiblesse des montants consacrés notamment au patrimoine, à la culture et au sport. **Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** le souligne tout en étant favorable à l'actuelle majorité. Il félicite **Mmes LUCIANI** et **GUIDICELLI**

SBRAGGIA qui agissent avec si peu de moyens financiers. Après s'être exprimé sur l'importance de la dette et la faiblesse des investissements, il interpelle l'exécutif sur l'inquiétude manifestée par l'opposition qui provient de ce que la situation est particulièrement tendue. L'institution ne peut demeurer suspendue à des réactions de l'Etat au regard de sollicitations mais aussi à un hypothétique pacte budgétaire et financier.

M. LACOMBE conclut en affirmant que le pouvoir législatif ne fera pas le bonheur des Corses.

La Présidente MAUPERTUIS préside à nouveau la séance alors que **M. LACOMBE** déclame un poème.

M. POZZO di BORGIO admet qu'il s'agit d'un budget de rigueur. Cependant, la situation concernant l'endettement de l'Etat qui a la possibilité de présenter des budgets déficitaires, entraîne de la part de ce dernier des mesures d'économies d'un montant de dix milliards d'euros, ponctionnées sur les collectivités locales. S'agissant du budget de l'institution, 75% des dépenses sont contraintes, ainsi les services d'incendie et de secours, la dotation de continuité territoriale, le social et la santé, la masse salariale. En ce qui concerne les effectifs, ils n'ont guère évolué. En revanche, les salaires ont progressé à cause du GVT et des mesures gouvernementales liées aux fonctionnaires. Les recettes ont évolué à la baisse et les marges de manœuvre sont extrêmement réduites. Le montant des taxes ne représente qu'une très faible partie du budget, soit 5 millions d'euros pour 1,4 milliard. Par ailleurs, il convient d'éviter de ponctionner une population paupérisée.

M. POZZO di BORGIO se déclare très favorable au principe consistant à engager des travaux avec la participation active de **la Commission des Finances et de la Fiscalité** qu'il préside, pour parvenir à l'établissement d'un projet de pacte budgétaire et financier.

Sur les ratios, **M. POZZO di BORGIO** note qu'ils se détériorent mais le seuil d'alerte est loin d'être atteint. Les crédits de la culture baissent mais il est nécessaire de faire face à une augmentation importante des dépenses sociales. Des arbitrages sont incontournables. Pour autant, **la Collectivité de Corse** poursuit son effort de soutien à destination des territoires. A isopérimètre, elle ne disposera plus des moyens de continuer à le faire si les recettes n'évoluent pas. La conjoncture économique impose aujourd'hui cette trajectoire. Néanmoins, l'évolution

des dépenses est maîtrisée et aucun dérapage n'est constaté malgré les particularités du territoire insulaire.

M. POZZO di BORGIO s'étonne que certains intervenants affirment qu'il n'y a pas d'investissements structurants. La modernisation du rural se poursuit à un rythme accéléré, malgré les contractions des recettes qui entraînent des choix.

M. POZZO di BORGIO dit que la future architecture de l'île passe par le processus et que l'autonomie participera au redressement des recettes en particulier et du budget en général.

M. MELA évoque l'observatoire territorial des étudiants récemment mis en place pour permettre d'éviter la spéculation immobilière alors que **Mme COGNETTI TURCHINI** mentionne que l'accessibilité aux lieux manque dans les zones rurales.

M. LACOMBE est en désaccord avec le propos de **M. POZZO di BORGIO** concernant la stabilisation des effectifs. Pour sa part, il comptabilise neuf cents agents supplémentaires et sollicite des efforts concernant le 011 et le 012 sur les trois prochaines années. L'intéressé qualifie de raccourci cet argument.

M. VANNI souligne les difficultés nées du contexte général. Les mesures sont contraintes et imposées. Il ne manquera pas de regarder avec attention le budget de la commune de Peri et celui de la CAPA. Il constate que dans le Rustinu, les communes ont bénéficié d'importantes subventions pour structurer le territoire. Pour ce qui porte sur le train, des investissements ont été réalisés. Il revient aussi sur le service d'incendie et de secours de la Haute-Corse dont le siège social avait été cédé à une importante compagnie d'assurances et que l'actuelle majorité s'est attachée à racheter. Des casernes ont été également édifiées telles Baleone et La Porta, d'autres rénovées comme Cervione, Ghisunaccia et Ghisoni. La majorité s'inscrit bien dans le concret.

M. VINCIGUERRA dit que le débat a porté sur un budget qui se dégrade. Pour autant, l'exécutif n'est pas inquiet tout en demeurant en alerte. Sur les dotations affectées à la culture, il fait état d'une forte progression en fonctionnement, soit 13,9 millions d'euros en 2019 et 16,5 millions d'euros en 2024, mais également en investissement avec 21,1 millions d'euros en 2019 et 27,5 millions d'euros en 2024. Des autorisations de programmes importantes ont été faites mais certains

projets ne se sont pas concrétisés, imposant des réajustements. Sur la masse salariale, l'exécutif s'attache à adapter l'organisation à ses besoins.

M. VINCIGUERRA infirme le propos de **M. ANGELINI** et souligne que malgré l'inflation, le montant affecté aux investissements progresse. Il manifeste enfin son désaccord avec l'analyse de **M. Jean-Michel SAVELLI** sur la TVA. Il suggère de parvenir à un corps de revendications solides qu'il conviendra d'intégrer dans le futur pacte.

M. GIOVANNANGELI reconnaît que l'exécutif ne souhaitait pas ce budget de rigueur. Cependant, ce dernier respecte les principes de réalité et de responsabilité. De ce point de vue, il est impossible d'échapper au contexte. **La Collectivité de Corse** avec ses spécificités se situe pourtant dans la moyenne des autres institutions de même nature concernant le poids de la dette. Il rappelle que des fonds sur le social ont été affectés aux Départements continentaux alors que **la Collectivité de Corse** n'y a pas accès. Il qualifie de bonne la trajectoire des dépenses de l'institution. Quant aux investissements, ils correspondent à la matrice du projet politique de la majorité. La voilure est réduite mais le niveau demeure encore très élevé. La politique est dynamique en faveur des territoires.

M. GIOVANNANGELI conclut en soulignant que **la Collectivité de Corse** a vocation à soutenir :

- le rural et la montagne,
- les territoires,
- les projets dès lors qu'ils sont conçus en accord avec l'institution.

Le Président du Conseil exécutif de Corse, après avoir insisté sur la nécessité d'un travail en commun sous l'égide de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**, salue la qualité des interventions. Nonobstant, il signale à cet égard que les désaccords se radicalisent lors de l'examen du budget et donnent lieu à des propos légèrement disproportionnés. Cela étant, le constat sur l'essentiel est partagé et le document budgétaire dans sa structure ne permet pas de répondre aux attentes et aux enjeux de la Corse et des Corses.

Le Président SIMEONI souligne cependant que l'intégration de l'inflation ne fait pas baisser substantiellement le montant réel des investissements et que ce dernier demeure plus élevé que le précédent en euros

constants. Il ressort de la trajectoire tendancielle assortie d'une situation structurellement défavorable que ledit montant est plus important. A cela, il ajoute le fait que **la Collectivité de Corse** a investi plus que les autres régions en moyenne. Il en va de même pour le degré d'accompagnement aux communes et aux intercommunalités. En substance, les dispositifs d'aides ont notablement évolué et l'institution finance plus de projets.

Le Président du Conseil exécutif de Corse dit qu'il disposait des moyens de ne pas présenter un budget primitif d'alerte. Il n'a pas retenu cette option et fait le choix de l'alerte anticipée et de la sincérité. Toutefois, les ratios sont meilleurs que ceux des autres régions, celui de désendettement est satisfaisant. Répondant à **M. GHIONGA**, il met en exergue que les arriérés ont amené l'institution à contracter des emprunts. Il ajoute que le Gouvernement n'a pas soutenu M. ORLANDI dans le cadre de la renégociation des emprunts toxiques souscrits par le Département de la Haute-Corse, contrairement à **la Collectivité de Corse**.

Le Président SIMEONI fait, comme tout un chacun, le constat de recettes atones. Toutefois, l'emprunt vise à structurer les investissements et il ne s'agit en aucun cas d'un emprunt de confort. L'institution ne peut aller au-delà. Il donne lecture de la lettre du maire de Corti et évoque les économies qu'envisage de faire l'Etat sur les collectivités locales, la dotation de continuité territoriale et la péréquation en matière d'électricité. L'autonomie n'est pas une bouée de sauvetage et il appartient à **la Collectivité de Corse** de trouver des marges fiscales. Il doute pouvoir faire plus dans le contexte actuel. Ce budget est une transcription financière d'une vision politique et les investissements ont été maintenus. A ce titre, il cite des exemples. Il serait souhaitable de limiter les dépenses de fonctionnement mais il est impossible d'affaiblir le service public.

Le Président du Conseil exécutif de Corse conclut en insistant une nouvelle fois sur les travaux qu'il y a lieu d'accomplir en parfaite harmonie avec **la Commission des Finances et de la Fiscalité**.

- **067-1- Vote de l'amendement :**

M. GIOVANNANGELI présente l'amendement du **Conseil exécutif de Corse**. Il s'énonce comme suit :

Cette inscription complémentaire d'AP sur le programme 3174 vise à soutenir financièrement les Services d'Incendie et de Secours dans la réalisation de leurs Plans Pluriannuels d'Investissement. Elle permet également à la Collectivité de soutenir les investissements prévus par les SIS dans le cadre des Pactes Capacitaires conclus avec l'Etat. Il est néanmoins précisé que ces AP seront intégrées dans les conventions d'objectifs et de moyens à venir avec les SIS qui proposeront un financement des PPI des établissements sur l'ensemble de la période conventionnée.

Programme	Libelle	AP
3174	Participations SIS	2 724 352,00
	Total	2 724 352,00

Dans cet esprit, il convient de modifier la proposition du budget primitif 2024 (budget principal) :

« **ARTICLE PREMIER** :

Le projet de budget primitif est modifié comme suit :

En section d'investissement

Dépense :

En autorisation de programme :

- *L'autorisation de programme 3174 « Participations SIS », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe IV « Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire », la politique IV.D « La prévention contre les incendies et la forêt », la compétence 317 « Prévention contre les incendies », prévue à hauteur de 6 000 000 € est augmentée de 2 724 352 €, ce qui porte son montant à 8 724 352 €.*

Le montant total des autorisations de programme ouvertes à la section d'investissement s'élève donc désormais à 342 551 652€. »

M. LACOMBE interroge sur l'inscription d'autorisations de programme.

M. VANNI répond que les travaux en cause nécessitent un délai de deux ans.

La Présidente MAUPERTUIS demande aux élus de se prononcer sur l'amendement considéré.

L'Assemblée de Corse a adopté l'amendement.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

POUR : 33
CONTRE : 8
ABS. : 16
NP : 6

- **067-2- Vote du rapport amendé :**

La Présidente de l'Assemblée de Corse met au voix le rapport ainsi amendé.

L'Assemblée de Corse a adopté le budget primitif ainsi amendé.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI. et Julia TIBERI.

POUR : 32

CONTRE : 31

ABS. : 0

NP : 0

Il est 15 heures 21 et la séance est suspendue. Elle reprend à 17 heures 10.

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les élus concernant le régime dérogatoire au temps de travail des agents **du secrétariat général de l'Assemblée de Corse**. Celui-ci est adopté.

Elle mentionne que l'examen des motions est reporté aux séances appelées à se tenir au mois d'avril tout comme les rapports portant respectivement sur la politique linguistique et le travail et l'emploi. Les élus ont émis le souhait de s'exprimer longuement sur ces deux problématiques.

RAPPORT 053

Rapport n° 053 : Aduzzioni di u bughjettu primitivu pà l'aserciziu 2024 di u bughjettu annessu di u Laboratoriu d'analisi di Pumonti.

Rapport n° 053 : Adoption du budget primitif 2024 du budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonti.

M. GIOVANNANGELI présente le dossier dans sa globalité et ensuite le rapport concernant le Pumonti.

M. Joseph SAVELLI procède à la lecture du rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. LACOMBE constate que les prévisions se situent en-deçà des réalisations et que la subvention allouée au niveau du budget principal permet d'équilibrer le budget considéré. Il sollicite des informations quant à l'état d'avancement de la fusion et s'interroge sur l'activité du chef de projet.

M. GIOVANNANGELI dit que le missionnaire est à l'œuvre et produit. La fusion interviendra à l'horizon 2026. Une première étape consiste à stabiliser la participation de **la Collectivité de Corse** au budget des laboratoires. Il rappelle que 85% des dépenses sont constituées par les salaires. En 2024, aucune embauche n'est envisagée et un travail de rationalisation sera accompli. Les objectifs et le cadre sont fixés.

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les suffrages des élus.

Sont absents : Mmes et MM Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI et Paul QUASTANA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Vanina BORROMEI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI et Véronique PIETRI.

POUR : 32
CONTRE : 21
ABS. : 0
NP : 4

RAPPORT 054

Raportu n^u 054 : Aduzzione di u bugettu primitivu pè l'eserciziu 2024 di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Cismonte.

Rapport n° 054 : Adoption du budget primitif 2024 du budget annexe du laboratoire d'analyses du Cismonte.

Le rapport est présenté par **M. GIOVANNANGELI**.

M. Joseph SAVELLI donne lecture du rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été donné. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. LACOMBE indique qu'il n'a rien à ajouter.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : Mmes et MM Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI et Paul QUASTANA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Vanina BORROMEI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI et Véronique PIETRI.

POUR : 32
CONTRE : 21
ABS. : 0
NP : 4

M. VANNI préside en lieu et place de la **Présidente MAUPERTUIS**.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT 058

Raportu n^u 058 : Aduzzione di u regime indennitariu di i membri di u Cunsigliu Economicu, Suciale, Ambientale è Culturale di Corsica (CESEC).

Rapport n° 058 : Adoption du régime indemnitaire des membres du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESEC).

M. GIOVANNANGELI présente le rapport.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse le met aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI et Paul QUASTANA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin

MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 57
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

LINGUA CORSA - LANGUE CORSE

RAPPORT 062

Rapportu n° 062 : Cunvenzione plurianninca d'oggettivi spartuti 2024-2027 trà a Cullettività di Corsica è l'ADECEC.

Rapport n° 062 : Convention pluriannuelle d'objectifs partagés entre la Collectivité de Corse et l'ADECEC 2024-2027.

Le rapport est présenté par **le Président SIMEONI**.

M. VANNI souligne que **la Commission des Finances et de la Fiscalité et la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

Mme MOSCA adresse ses remerciements à celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de ce rapport. L'ADECEC sera ainsi en mesure de poursuivre ses activités. Cette association est au service de la transmission de la culture, de la langue et du patrimoine.

Mme MOSCA fait un rapide historique de l'ADECEC et mentionne, en particulier, la création du musée. Elle ajoute qu'une radio fonctionne en continu. L'association s'est modernisée et s'est développée. Elle se consacre également à l'édition et à de multiples activités. Une journée est organisée tous les ans au mois d'août.

Mme MOSCA considère qu'il s'agit d'un acteur essentiel reconnu par toutes et tous.

Le Président du Conseil exécutif de Corse estime que l'hommage rendu par **Mme MOSCA** à l'ADECEC et à ses animateurs est pleinement justifié. Il mentionne la volonté affirmée de **la Collectivité de Corse** d'accompagner toutes les associations initialement écartées du dispositif d'aide par rapport au cadre réglementaire. Avec cette subvention, l'ADECEC est en mesure de poursuivre son activité.

Le rapport est soumis aux suffrages des élus par **le Vice-président de l'Assemblée de Corse**.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI et Paul QUASTANA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 57

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 063 : Avviera di un'operazione in quantu à i travaglii pè a resilienza di i retali di cumunicazione elettroniche di Corsica.

Report n° 063 : Lancement d'une opération de travaux dans le cadre de la résilience des réseaux de communications électroniques de la Corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

M. VANNI dit que **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a délivré un avis favorable.

M. Joseph SAVELLI donne lecture du rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Un avis favorable a été émis. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. Jean-Michel SAVELLI fait observer que le projet cible des communes qui figuraient dans le précédent rapport. En conséquence, le groupe **Un Soffiu Novu** s'abstiendra.

M. COLONNA souligne que l'aménagement numérique en Corse est exemplaire. S'agissant du fibrage des communes, le calendrier est respecté. Le dossier avoisine les 10 millions d'euros et le projet est structurant pour le rural, les entreprises et le quotidien. Il juge que cela fait sens dans la perspective de la construction de la nation digitale que la majorité appelle de ses vœux.

Le Président SIMEONI indique que le déploiement sera achevé en 2024 et **la Collectivité de Corse** s'assurera de la bonne coordination des opérations.

M. VANNI met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI et Paul QUASTANA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

POUR : 40
CONTRE : 0
ABS. : 17
NP : 0

FUNDIARIU / FONCIER

RAPPORT 074

Raportu n^u 074 : Avisu di l'Assemblea di Corsica à puntu di a pruposta di lege n^u 22 pè a prurugazione di a lege n^u 2017-285 di u 6 di marzu di u 2017 relativa à a pulizia catastrale è à l'eliminazione di u disordine di a prupietà, prisentata da u Sgiò Senatore Jean-Jacques Panunzi

Rapport n^u 074 : Avis de l'Assemblée de Corse concernant la proposition de loi n° 22 visant à proroger la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 relative à l'assainissement cadastral et à la résorption du désordre de la propriété, présentée par Monsieur le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI.

Le rapport est présenté par **le Président SIMEONI**.

Mme PIERI fait mention de la loi du 6 mars 2017 qui permet de résorber le désordre foncier. Cela étant, cette opération est longue et complexe. Aussi, une prorogation est-elle nécessaire. Elle manifeste à cet égard son inquiétude au regard de l'article que l'exécutif a rajouté. Elle craint que cette notion de résidence ne fragilise l'acte. Elle indique que la DGFIP est prête à remettre en cause les articles 4 et 5 de la loi considérée, à savoir l'abattement de 50% pour les successions et l'exonération du droit de partage. Nonobstant, elle comprend l'approche défendue par l'exécutif mais tenait à appeler l'attention sur le fait que cet ajout est susceptible de remettre en cause la délibération.

La Présidente MAUPERTUIS préside à nouveau la séance.

M. LE MAO dit que ce sujet est capital pour l'avenir du patrimoine foncier de la Corse. Malgré l'immense travail effectué par le GIRTEC et dont il salue la qualité, ce désordre persiste et il touche le lien ancestral des Corses avec la terre. Cette prorogation permettra d'achever le travail engagé. Il rappelle la réalité du marché avec des prix au mètre carré qui atteignent 5 000 euros, voire parfois 8 000 euros. Il est évident que la régularisation du foncier présente des difficultés à droit constant. Il mentionne que le statut de résident a été adopté en 2014 par **l'Assemblée de Corse**, que la constitutionalisation du droit à la terre a été votée à 70% le 23 avril 2024 et qu'il en est de même avec la délibération adoptée hier lors de la séance du 27 mars 2024. Le présent avis s'inscrit pleinement dans la continuité de ces actes. La prorogation est une mesure conservatoire et le groupe **Fà Populu Inseme** soutiendra l'avis du **Conseil exécutif de Corse**. Celui-ci constitue un pas de plus vers une Corse autonome et vers la maîtrise des Corses de leur destin. La loi dont **Mme PIERI** fait état, n'est pas un outil anti-spéculatif et ne s'applique que pour les seuls biens acquis avant 2002. Il s'agit d'aider les insulaires à régler leurs problèmes fonciers.

Mme PIERI souligne que le désordre foncier est lié à l'arrêté MIOT. Les biens en cause sont d'une valeur modique. De son point de vue, il convient d'éviter de tout mélanger. Dans le cas d'espèce, il n'y a aucune spéculation. Le but est de sortir du désordre foncier.

M. COLONNA regrette, sur la forme et sans mettre en cause le sénateur PANUNZI tenu par le calendrier parlementaire, que cette PPL n'ait pas

pu être examinée par la **Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse**. Sur le fond, il appuie sans réserve l'avis positif rendu par le **Conseil exécutif**. Les Corses ressentent un sentiment de dépossession. Aussi, il est nécessaire d'introduire une seconde partie plus politique. Les faits de spéculation sont réels et avérés.

M. LE MAO rétorque à **Mme PIERI** qu'elle est chargée de passer les actes et qu'il évalue, en ce qui le concerne, les biens. La loi est un outil anti-dépossession et permet aux Corses de procéder à l'évaluation de leur patrimoine.

M. ACQUAVIVA observe que le débat est passionné et passionnant. Il est favorable à la prorogation mais cela ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique structurelle. Il note que rien n'est sécurisé. L'institution est sous le coup d'une saisine du Conseil Constitutionnel, le dispositif pouvant être considéré comme illégal. Par ailleurs, il est clair que le prix des biens a fortement progressé dans les villages et que l'impôt sur les successions a augmenté. La spéculation immobilière agit sur le prix des biens issus de l'héritage. Le lien est évident.

Mme PIERI dit que la création des titres de propriétés consiste en des biens issus de l'indivision dans les villages dont la valeur est faible. Le député fait une confusion entre les droits de successions collatérales et la valeur des biens.

M. BENEDETTI estime que la PPL du sénateur PANUNZI est louable et, en conséquence, il a décidé de l'accompagner. Nonobstant, son contenu laisse entendre que le dispositif peut être prorogé ad vitam aeternam alors qu'en tout état de cause, il est anticonstitutionnel. En substance, les prix flambent même dans l'intérieur et les jeunes rencontrent des difficultés pour se loger. Il conclut en précisant que les nationalistes tendent la main au sénateur.

Mme TIBERI précise que le groupe **Avanzemu** est d'accord avec la proposition du sénateur PANUNZI et avec le contenu de l'article 2 rajouté par l'exécutif.

Le Président SIMEONI ne manque pas de rappeler que ce dossier relatif à la loi de 2017 avait été porté par M. de ROCCA SERRA et **Mme PIERI**. L'entrée dans le droit commun aurait entraîné la fin de l'exonération.

Le Président du Conseil exécutif de Corse convient que la loi de 2017 visant à mettre fin au désordre cadastral a facilité le titrage. Elle a été bénéfique pour les Corses. Le GIRTEC a effectué un travail remarquable et il comprend mal les critiques formulées par la DGFIP à l'encontre de cet établissement. Il admet également avec **Mme PIERI** que les biens indivis ont une faible valeur vénale mais il cite l'exemple du village de Ghisoni où celle-ci a notablement progressé. Ce phénomène s'aggravera avec le retour au droit commun. Il entrainera des ventes notamment dans les cas de successions collatérales. Le sénateur PANUNZI n'est pas convaincu de la nécessité d'une réforme de nature constitutionnelle. Cependant, le Conseil des Sages n'avait pas été saisi lors de la promulgation de la loi car un accord politique était intervenu.

Le Président SIMEONI est persuadé que l'article permet de stabiliser la situation. Par ailleurs, l'exécutif et la majorité territoriale se doivent de faire preuve de cohérence. Il décline ensuite plusieurs scénarii. Il achève son intervention en insistant sur le fait que **l'Assemblée de Corse** est tenue de manifester de la cohérence avec les parties de la déclaration solennelle sur lesquelles tous les groupes politiques ont manifesté leur accord.

- **074-1- Vote sur l'urgence** :

La Présidente de l'Assemblée de Corse demande aux élus de se prononcer sur l'urgence.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI et Paul QUASTANA.

L'urgence est retenue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles

GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 57

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

- 074-2- Vote du rapport :

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les suffrages des élus.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI et Paul QUASTANA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique

PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 57
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

La Présidente de l'assemblée de Corse souligne que de nombreux dossiers méritent d'être traités au fond au sein **des commissions organiques** pour éviter de rendre le débat inaudible en séance.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RAPPORT 055

Raportu n° 055 : Presa d'attu di a demissioni di dui cunsiglieri di l'Assemblea di a Giuventù è di u so rimpiazzamentu pè a terza mandatura 2021/2023.

Rapport n° 055 : Prise d'acte de la démission de deux conseillers de l'Assemblea di a Giuventù et de leur remplacement pour la 3ème mandature 2021/2023.

La Présidente MAUPERTUIS présente le rapport.

L'Assemblée de Corse prend acte.

RAPPORT 056

Raportu n° 056 : Mudificazione in quantu à l'organizzazione è u funziunamentu di l'Assemblea di a Giuventù pè a quarta mandatura 2024/2026.

Rapport n° 056 : Modifications relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Assemblea di a Giuventù pour la quatrième mandature 2024/2026.

Le rapport est présenté par **la Présidente de l'Assemblée de Corse.**

Mme COMBETTE s'étonne que le nombre de membres appelés à siéger au sein du collège des candidatures individuelles ne soit pas porté de trente-et-un à trente-sept comme cela était normalement prévu. Elle délivre par ailleurs les noms des membres du groupe **Un Soffiu Novu** qui feront partie du jury chargé d'examiner les candidatures. Outre elle-même, il s'agit respectivement de **Mme CHIAPPINI** et de **MM. MELA** et **Jean-Louis SAVELLI**.

La Présidente MAUPERTUIS, répondant à l'interrogation de **Mme COMBETTE**, porte à la connaissance de **l'Assemblée de Corse** que l'hypothèse d'augmenter de trois unités le collège en cause avait été envisagée. In fine, cette éventualité a été abandonnée car elle aurait conduit à diminuer les membres de celles et ceux siégeant au titre des syndicats et des lycéens.

La Présidente de l'Assemblée de Corse évoque aussi la piste des associatifs qu'il y a lieu d'explorer. Pour le reste, les propositions formulées ont trouvé l'agrément de toutes et de tous. Elle note l'absence de remarques du **Conseil exécutif de Corse** et fait part de sa satisfaction concernant l'implication de la représentation territoriale.

A l'issue de cet échange, elle met aux voix le rapport.

Sont absents : **Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI et Paul QUASTANA.**

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-**

Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 57
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 057

Raportu n° 057 : Disignazioni di i membri di l'Assemblea di Corsica di modu a custituiscia a ghjuria in carica di scedda i candidati à l'Assemblea di a Giuventù pà a mandatura 2024/2026.

Rapport n° 057 : Désignation des membres de l'Assemblée de Corse afin de constituer le jury en charge de sélectionner les candidats à l'Assemblea di a Ghjuventù pour la mandature 2024/2026.

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les élus pour candidater au jury. Elle rappelle que les candidats ne participent pas au vote relatif aux désignations.

M. LUCCIONI, outre sa propre candidature, présente au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, les candidatures suivantes : **la Présidente MAUPERTUIS** et **Mmes et M. CASANOVA-SERVAS, ANTONINI, MOSCA, FILIPPI et COLOMBANI.**

Mme TIBERI présente, outre elle-même, la candidature de **Mme GIACOMETTI PIREDDA** au nom du groupe **Avanzemu.**

Mme PIETRI présente **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte.**

Après avoir observé que le nombre de candidatures féminines est nettement majoritaire, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** appelle les élus à procéder aux désignations considérées.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Marie-Claude BRANCA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Anna Maria COLOMBANI, Christelle COMBETTE, Petru Antone FILIPPI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Don Joseph LUCCIONI, Paula MOSCA, Vanina LE BOMIN, Georges MELA, Antoine POLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La Présidente de l'Assemblée de Corse informe qu'elle a assisté à Bastia à la commémoration de l'assassinat intervenu en 2014 de Jean LECCIA qui occupait le poste de directeur général des services du Département de la Haute-Corse. Elle formule une pensée émue pour Simon GAVINI, maire de Laretu di Casinca et Jean-André BOZZI, agent de la **Collectivité de Corse**, récemment décédés.

Elle souhaite una bona Pasqua à tutti.

Il est 19 heures 04 et **la Présidente de l'Assemblée de Corse** constate que l'ordre du jour est épuisé. Elle lève la séance.

Fait à Aiacciu, le 28 mars 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXE



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 27 È 28 DI MARZU DI U 2024

1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES 27 ET 28 MARS 2024

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

MERCREDI APRES-MIDI

VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE

Raportu n° 073 : Prugettu di scritte custituzionale in u quattru di a revisione di a Custituzione cunsacrata à a Corsica.

Rapport n° 073 : Projet d'écritures constitutionnelles dans le cadre de la révision de la Constitution consacrée à la Corse.

JEUDI MATIN

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 071 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 29 di ferraghju è 1^{mu} di marzu di u 2024.

Rapport n° 071 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 février et 1^{er} mars 2024.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET – FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 061 : Raportu annuale in quantu à a parità trà e donne è l'omi pè u 2023.

Rapport n° 061 : Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2023.

Raportu n° 064 : Raportu à l'annu di sviluppu à long andà 2023.

Rapport n° 064 : Rapport Annuel de Développement Durable 2023.

Raportu n° 052 : Aduzzione per l'eserciziu 2024 di e tariffe, i cuefficienti è i tassi rilativi à e sfarente tasse fiscale iscritte à u bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 052 : Adoption pour l'exercice 2024 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2024 de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 067 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica pà l'eserciziu 2024.

Rapport n° 067 : Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024.

Raportu n° 053 : Aduzzioni di u bughjettu primitivu pà l'aserciziu 2024 di u bughjettu annessu di u Laboratoriu d'analisi di Pumonti.

Rapport n° 053 : Adoption du budget primitif 2024 du budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonti.

Raportu n° 054 : Aduzzione di u bugettu primitivu pè l'eserciziu 2024 di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Cismonte.

Rapport n° 054 : Adoption du budget primitif 2024 du budget annexe du laboratoire d'analyses du Cismonte.

JEUDI APRES-MIDI

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 055 : Presa d'attu di a demissioni di dui cunsiglieri di l'Assemblea di a Giuventù è di u so rimpiazzamentu pè a terza mandatura 2021/2023.

Rapport n° 055 : Prise d'acte de la démission de deux conseillers de l'Assemblea di a Giuventù et de leur remplacement pour la 3ème mandature 2021/2023.

Raportu n° 056 : Mudificazione in quantu à l'organizzazione è u funziunamentu di l'Assemblea di a Giuventù pè a quarta mandatura 2024/2026.

Rapport n° 056 : Modifications relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Assemblée di a Giuventù pour la quatrième mandature 2024/2026.

Raportu n° 057 : Disignazioni di i membri di l'Assemblea di Corsica di modu a custituiscia a ghjuria in carica di scedda i candidati à l'Assemblea di a Giuventù pà a mandatura 2024/2026.

Rapport n° 057 : Désignation des membres de l'Assemblée de Corse afin de constituer le jury en charge de sélectionner les candidats à l'Assemblée di a Ghjuventù pour la mandature 2024/2026.

Raportu n° 065 : Rilevatu da cunclusione di a Cumissione di u Sviluppu Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente rilativu à a pulitica di sustegnu à u travagliu è a l'impieggu.

Rapport n° 065 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la politique de soutien au travail et à l'emploi.

Raportu n° 066 : Travaglii di a Cumissione di l'Educatione, di a Cultura, di a Cuesione Sociale è di e Prublematiche Sucetale e di a Cumissione di u Sviluppu Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente – Cuntribuzione à u raportu d'orientazione nantu à a pulitica linguistica.

Rapport n° 066 : Travaux de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux, et de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement – Contribution au rapport d'orientation sur la politique linguistique.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 058 : Aduzzione di u regime indennitariu di i membri di u Cunsigliu Economicu, Sociale, Ambientale è Culturale di Corsica (CESEC).

Rapport n° 058 : Adoption du régime indemnitaire des membres du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESEC).

LINGUA CORSA - LANGUE CORSE

Raportu n° 062 : Cunvenzione plurianninca d'ogettivi spartuti 2024-2027 trà a Cullettività di Corsica è l'ADECEC.

Rapport n° 062 : Convention pluriannuelle d'objectifs partagés entre la Collectivité de Corse et l'ADECEC 2024-2027.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 063 : Avviera di un'operazione in quantu à i travaglii pè a resilienza di i retali di cumunicazione elettroniche di Corsica.

Rapport n° 063 : Lancement d'une opération de travaux dans le cadre de la résilience des réseaux de communications électroniques de la Corse.

FUNDIARIU / FONCIER

Raportu n° 074 : Avisu di l'Assemblea di Corsica à puntu di a pruposta di lege n° 22 pè a prurugazione di a lege n° 2017-285 di u 6 di marzu di u 2017 relativa à a pulizia catastrale è à l'eliminazione di u disordine di a prupietà, presentata da u Sgiò Senatore Jean-Jacques Panunzi

Rapport n° 074 : Avis de l'Assemblée de Corse concernant la proposition de loi n° 22 visant à proroger la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 relative à l'assainissement cadastral et à la résorption du désordre de la propriété, présentée par Monsieur le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI.

MUZIONE / MOTIONS
